

ORDRE DU JOUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Désignation du secrétaire de séance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT
3. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT
4. Solidarité en faveur des communes sinistrées
5. Désignation des représentants au sein de la société publique locale ARAC Occitanie
6. Adoption du rapport des administrateurs 2025 de la société publique locale ARAC Occitanie
7. Retrait de la délibération n° C20260625-098 du 25 juin 2026 relative au transfert de la compétence GEMAPI au SMGALT pour les bassins versants de l'Eaudonne et de l'Aunat
8. Projet de fusion du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize et du Syndicat Rivières Salat Volp pour créer le syndicat rivières Salat Volp Arize (SSVA)

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

9. Bilan du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2026 et engagement du PLPDMA 2027-2032

FINANCES

10. Reversement de la part CPS aux communes
11. Soutien pour le déficit partiel de la piscine couverte de la commune de Rieux-Volvestre
12. Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2026 (FPIC)
13. Révision du périmètre des zones d'activités économiques soumises à la fiscalité professionnelle de zone

RESSOURCES HUMAINES

14. Création de postes non permanents – accroissement saisonnier d'activité
15. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
16. Création d'un poste permanent – Archiviste

QUESTIONS DIVERSES